

**Le Directeur**  
Père Bruno LECOIN

**LIVRET à CONSERVER  
INFORMATIONS UTILES  
TOUT AU LONG DE L'ANNEE**

Aux Parents d'Elèves,

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à Saint-Michel pour l'éducation de vos enfants. Les membres des équipes éducative, administrative et technique de Saint-Michel auront à cœur de poursuivre la mission de notre Etablissement en partenariat avec vous : la formation de vos enfants et leur éducation chrétienne.

Voici quelques précisions pour la rentrée.

**Ouverture des Services Administratifs : lundi 22 août 2011 à 9 h**  
(merci de ne pas appeler avant cette date)

**P.S :** Ne pas déposer de courrier dans la boîte aux lettres du 27 faubourg des Balmettes,  
**Du 14 juillet au 22 août 2011.**

Envoyez votre correspondance à : Lycée Saint Michel  
BP 257 - 74007 ANNECY Cedex

### SOMMAIRE

<b>RENTREE DES CLASSES - VACANCES SCOLAIRES</b>	<b>page 2-3</b>
<b>REUNIONS D'INFORMATION PARENTS</b>	<b>page 3-4</b>
<b>INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>pages 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11</b>

### Pour contacter l'établissement Saint-Michel :

par téléphone :	<b>accueil standard</b>	<b>04-50-45-05-20</b>
	<b>standard automatique : taper 1 pour les absences, taper 2</b>	
	<b>pour le restaurant scolaire et les inscriptions, taper 3 pour</b>	
	<b>le secrétariat scolaire et des directeurs-adjoints</b>	
	<b>secrétariat scolaire</b>	<b>04 50 45 66 16</b>
	<b>comptabilité</b>	<b>04 50 45 22 28</b>
par fax	<b>04-50-45-52-87</b>	
par courriel	<a href="mailto:contact@st-michel.fr">contact@st-michel.fr</a> ou <a href="mailto:absences@st-michel.fr">absences@st-michel.fr</a> ou <a href="mailto:bruno-lecoin@st-michel.fr">bruno-lecoin@st-michel.fr</a>	
	<b>Site Internet : <a href="http://www.st-michel.fr">www.st-michel.fr</a></b>	

**Taxe d'apprentissage** - Saint-Michel est habilité à la percevoir, merci d'y penser...  
Renseignements au 04 50 45 36 52 (Jean-Luc PASQUIER) ou 04 50 45 62 61.

### **Livres en lycée et carte de la région Rhône-Alpes**

Saint-Michel, en collaboration avec l'association des parents d'élèves (APEL), fournira les livres scolaires à tous les lycéens (sauf BTS). L'objectif est de parvenir à un coût qui soit pris en charge intégralement par la région Rhône-Alpes grâce à la carte M'RA. N'oubliez pas d'en faire la demande par Internet à l'adresse : [www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr) - rubrique carte M'RA : saisie du bon de commande. Elève déjà lycéen en 2010-2011 : n'oubliez pas de faire recharger votre carte (**Dans tous les cas, demande à faire dès maintenant**).

**Pour le lycée merci de noter qu'il n'y a pas de liste de fournitures jointe à cet envoi.**  
(Secondes - 1<sup>es</sup> et terminales). Elle leur sera transmise par les professeurs à la rentrée.

## RENTREE des CLASSES

<b>Maternelle</b>	<b>Lundi 5 septembre à 8h15</b> : (Noms de A à I) <b>Mardi 6 septembre à 8h15</b> (Noms de J à Z)	portail Primaire rue des jardins
<b>Ecole</b>	<b>Lundi 5 septembre à 8h15</b> : accueil et <b>début des cours</b>	
<b>Sixièmes</b>	<b>Vendredi 2 septembre 8h00 - 12 h</b> accueil et constitution des classes – <b>Pas cours l'après-midi</b>	(cour 6e-5e)
<b>Cinquièmes</b>	<b>Vendredi 2 septembre 13h30 - 16h30</b> accueil	(cour 6e-5e)
<b>Quatrièmes</b>	<b>Vendredi 2 septembre 13 h 30- 16 h 30</b> accueil – Début des cours : lundi 5 septembre à 8h00	étude des 4è-3è
<b>Troisièmes</b>	<b>Vendredi 2 septembre 9 h 00 - 12 h 00</b> accueil – <b>Pas cours l'après-midi</b> – Début des cours : lundi 5 septembre	étude des 4è-3è
<b>Secondes</b>	<b>Vendredi 2 septembre 9 h - 12 h</b> Accueil - <b>Pas cours l'après-midi</b> - <i>Journée « cohésion » par classe (dates transmises ultérieurement)</i>	Auditorium St François de Sales
<b>Premières</b>	<b>Vendredi 2 septembre 10h15</b> Pas de cours l'après-midi	Auditorium St François de Sales
<b>Terminales</b>	<b>Vendredi 2 septembre 8h00</b> Pas de cours l'après-midi	Auditorium St François de Sales
<b>BTS</b>	<b>Lundi 5 septembre 9 h 00</b> IRIS et SIO 1 <sup>e</sup> année - IG 2 <sup>e</sup> année	Salle à préciser
<b>BTS</b>	IRIS 2 <sup>e</sup> année (en stage du 5 septembre au 14 octobre 2011) Rentrée administrative par correspondance	

Salle Louis Brisson : située dans la cour du bâtiment « jaune » - côté 27, faubourg des Balmettes

### VACANCES SCOLAIRES - ZONE A (Académie de Grenoble) - 2011-2012

<b>Rentrée scolaire Elèves «Ecole- Collège-Lycée »</b>	<b>DEBUT (après les cours)</b>	<b>FIN (Reprise des cours au matin)</b>
<b>Toussaint</b>	<b>vendredi 21 octobre 2011</b>	<b>Jeudi 3 novembre 2011</b>
<b>Noël</b>	<b>Vendredi 16 décembre 2011</b>	<b>Mardi 3 janvier 2012</b>
<b>Hiver</b>	<b>Vendredi 10 février 2012</b>	<b>lundi 27 février 2012</b>
<b>Printemps</b>	<b>Vendredi 6 avril 2012</b>	<b>lundi 23 avril 2012</b>
<b>Pont de l'Ascension</b>	<b>Pas cours le vendredi 18 mai 2012</b>	
<b>Début des vacances d'été</b>	<b>Jeudi 5 juillet 2012</b>	

#### **Résultats aux examens :**

En raison des dates de publication des résultats, nous n'aurons pas ces informations au moment de l'impression de cette lettre. Nous vous invitons à les consulter sur Internet.

# Réunions d'information destinées aux parents

## Lundi 5 septembre 2011

classes de Cinquième à 18 h 00 - Auditorium Saint-François-de-Sales

classes de Sixième à 20 h 30 - Auditorium Saint-François-de-Sales  
présentation générale de la division puis présentation, par classe, des matières par les différents professeurs

## Mardi 6 septembre 2011

classes de Troisième à 18 h 00 - Auditorium Saint-François-de-Sales

classes de Quatrième à 20 h 30 - Auditorium Saint-François-de-Sales

présentation générale puis réunion par classe avec le professeur principal et les différents enseignants

## Mercredi 7 septembre 2011

classes de Seconde à 18 h 30 - Auditorium Saint-François de Sales

présentation générale puis présentation par classe avec le professeur principal

## jeudi 8 septembre 2011

classes de Terminale à 18 h 00 - Auditorium Saint-François de Sales

classes de Première à 20 h 30 - Auditorium Saint-François de Sales  
présentation générale puis présentation par classe avec le professeur principal

## samedi 17 septembre 2011

Maternelle (Petite section - Moyenne section - Grande section) -

Ecole Primaire ( CP - CE 1 - CLIS) à 9 h 00 - Auditorium Saint-François-de-Sales

présentation générale puis réunion par classe avec les enseignants

## samedi 24 septembre 2011

Ecole Primaire ( CE2 - CM1 - CM2) à 9 h 00 - Auditorium Saint-François-de-Sales

présentation générale puis réunion par classe avec les enseignants

## mercredi 12 octobre 2011

20 h 00 **Assemblée Générale de l'A.P.E.L. (salle Louis Brisson)**  
*Tous les parents sont conviés à ce premier temps d'information sur l'Etablissement, sur les activités et projets de l'APEL.*

21 h 00 **Réunion des parents correspondants de classe**

## INFORMATIONS GENERALES

Vous trouverez ci-dessous un petit **mémento alphabétique** qui permettra aux parents de comprendre le fonctionnement des diverses instances de notre établissement.

### A. A. E. S. L.

#### **Association Annécienne d'Enseignement Secondaire Libre.**

Cet organisme de gestion établit les factures aux familles, reçoit les subventions de l'état et paie les divers personnels non salariés de l'état. Son président est Monsieur Christian BERTA.

### ABSENCES

Pour signaler les absences, deux possibilités

- soit par téléphone au 04 50 45 05 20 puis taper 1
- soit par courriel : [absences@st-michel.fr](mailto:absences@st-michel.fr)

### ACCUEIL

Janine Millet assure ce service. Contacter **le standard (04-50-45-05-20)** pour toutes informations. Veuillez noter les jours et horaires :

**lundi - mardi -mercredi- jeudi      de 7 h 45 à 11 h 45 - 13 h 30 à 17 h 30**  
**vendredi                                      de 7 h 45 à 11 h 45 - 13 h 30 à 17 h 00**

Ce service assure le suivi des comptes « restaurant scolaire » (Cf rubrique « Restaurant scolaire »).

### A.F.B.

**Association du Faubourg des Balmettes.** C'est l'organisme immobilier qui est chargé des constructions, grosses réparations... et en particulier du remboursement des emprunts. Son président est Monsieur Bernard BOZON.

### ANIMATION PASTORALE

A partir du projet pastoral de l'Etablissement est organisée une planification des activités religieuses, retraites, formation des catéchistes. Une Association (Aumônerie Saint-Michel) gère ces activités. **Le comité pastoral** est composé d'éducateurs, professeurs et parents. Il se réunit régulièrement pour effectuer ce travail. Voir le livret « propositions pastorales » (couleur jaune).

### A.P.E.L. Saint-Michel

Association des parents d'élèves. Ses activités sont multiples, en lien avec une structure départementale et nationale (voir informations en début d'année).

### ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE (ARS)

Afin de vous informer, vous pouvez téléphoner au 08.36.67.50.00 ou par Minitel 3615/3623 CAF ou sur Internet : [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

### ASSOCIATION CULTURELLE SAINT-MICHEL

Cette association est chargée de l'animation et de la gestion des activités culturelles du Lycée. (1ères/lundi – secondes/mardi – terminales/jeudi). Une cotisation annuelle est demandée au mois de novembre aux élèves du Lycée pour les activités prévues.

## **ASSOCIATION SPORTIVE – U.G.S.E.L. (Union Générale et Sportive de l'Enseignement Libre)**

L'association sportive permet aux élèves qui le désirent de participer à des compétitions sportives inter-établissements (départementales-régionales-nationales) en liaison avec l'UGSEL. Ces activités se déroulent en dehors du temps scolaire, entre 12 heures et 13 heures 30 ou le mercredi.

Ses objectifs sont :

- d'apprendre aux enfants et adolescents la maîtrise et la limite de leur corps
- de leur transmettre le goût de l'effort et de la persévérance.

Ses domaines d'intervention sont les suivants :

- sports collectifs : football, hand-ball, volley-ball
- sports individuels : cross-country, athlétisme, badminton, gymnastique, tennis de table, ski alpin et ski de fond...

L'animation est assurée par 5 enseignants. *Adhésion Association Sportive Saint-Michel* : 4 €  
Elle adhère à l'U.G.S.E.L. nationale.

Pour s'inscrire à l'Association Sportive, il suffit de se procurer :

- un certificat médical de sport de compétition (voir médecin de famille)
- une licence sportive et une assurance spéciale obligatoire dont le coût est compris dans la cotisation.

## **ASSURANCE**

Vous devez veiller à ce que votre enfant bénéficie d'une assurance :

- \* responsabilité civile (dommages causés)
- \* individuelle accident (dommages subis) : tous dommages corporels subis par l'enfant lui-même, qu'il y ait un responsable ou non y compris les bris de lunettes, appareils auditifs, dentaires, d'orthodontie ; invalidité ; décès.
- \* frais de recherche et sauvetage
- \* frais de secours y compris les frais de secours sur piste lors de sorties ski
- \* assistance, rapatriement.

Pour être complète, cette assurance doit couvrir votre enfant pendant :

- \* le temps scolaire pour toutes les activités organisées à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement notamment à l'occasion des sorties, voyages et stages dont les stages linguistiques, les activités sportives y compris le ski, les activités socio-culturelles ;
- \* le temps extra scolaire : week-end, vacances, 24/24 ;
- \* le trajet.

Veuillez vérifier auprès de votre assureur que votre contrat est bien conforme au descriptif ci-dessus non exhaustif.

Comment assurer votre enfant scolarisé ?

en souscrivant une assurance auprès de la compagnie de votre choix ou en souscrivant un contrat auprès de AVIVA Assurances dont vous trouverez ci-joint un dépliant : bulletin adhésion + chèque à déposer à St Michel avant le 30 septembre 2011.

### **En cas d'accident** :

Pour tout accident survenant pendant les cours notamment EPS ou activités votre enfant doit impérativement prévenir le professeur ou le personnel d'éducation.

Vous devez systématiquement prévenir :

- votre compagnie d'assurance quelle qu'elle soit et vous conformer à la démarche indiquée
- Monsieur Yves MAILLET à St Michel – Tél. 04 50 10 38 61 ou [yves-maillet@st-michel.fr](mailto:yves-maillet@st-michel.fr)

## **BOURSES**

### **Collège et lycée**

Nous informons les familles des élèves entrant en classe de 6ème qu'il existe des bourses du 1<sup>er</sup> cycle (6<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup>). Prendre contact avec le **secrétariat scolaire (Chantal Genans - Tél 04 50 45 66 16), dès septembre**, pour connaître les conditions d'octroi (barème) et éventuellement remplir un dossier.

### **Enseignement supérieur (BTS)**

Il s'agit du Dossier Social Etudiant (D.S.E.).

Pour obtenir une bourse sur critères sociaux et universitaires et/ou une admission en résidence universitaire.

Demande à faire par vos soins, via Internet ([www.crous-grenoble.fr](http://www.crous-grenoble.fr)) entre la mi-janvier et avril de chaque année. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au CROUS par téléphone au 04 76 54 90 61 ou 62.

Si vous ne possédez pas Internet, votre enfant pourra effectuer sa saisie à partir des postes informatiques du CDI.

Dans tous les cas, l'initiative de la démarche vous appartient.

## **B.D.I.**

Il propose une information sur l'orientation. Il est assuré par des parents d'élèves. Une permanence, le vendredi de 12 h à 14 h, est ouverte aux élèves et à leur famille.

## **BULLETINS TRIMESTRIELS - RELEVES DE NOTES : EPREUVES ANTICIPEES DU BAC ET DU BREVET**

Vous devez conserver les originaux. Faire des photocopies en cas de besoin. **Aucun duplicata ne sera délivré.**

## **C.D.I. (centre de documentation et d'informations)**

Fabienne Pitet-Prioux et Cécilia Robert assurent l'ouverture du C.D.I. du lundi au vendredi. Les élèves peuvent y faire des recherches grâce à la documentation disponible et à l'outil informatique (Internet, encyclopédie...).

## **CONSEIL d'ETABLISSEMENT**

Ce comité est représentatif de tous les « partenaires de l'établissement » : associations, professeurs, parents, membres du personnel et élèves.

Il conseille le directeur pour développer de nouveaux projets ou procéder à des améliorations.

Il est aussi un lieu de débat, force de propositions.

A noter : conformément à la loi, il existe au sein de l'établissement un comité d'entreprise, des délégués du personnel et un comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT).

## **COMPTABILITE**

Le service de la comptabilité est assuré par Monsieur Philippe Forgeot assisté de Madame Véronique Peylet et de Monsieur Olivier FLEAU.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 00.

Ce service est à la disposition des parents sur rendez-vous pour tout problème financier ou tout éclaircissement de facturation.

(Tél. 04 50 45 22 28 ou [philippe-forgeot@st-michel.fr](mailto:philippe-forgeot@st-michel.fr)).

## **DIPLÔMES : BREVET - BACCALAUREAT**

Les diplômes sont à retirer au secrétariat scolaire à partir de la fin octobre.

L'original est à conserver obligatoirement. Ne jamais s'en dessaisir.

## DIRECTION

La direction générale de l'Établissement est assurée par le Père Bruno LECOIN assisté d'une équipe :

Emmanuelle Estrangin (directrice de l'école maternelle et primaire), Jean-Marie Boasso (directeur-adjoint du collège), Jean-Louis Mivel (directeur-adjoint du lycée), Yves Maillet (secrétaire général), Philippe Forgeot (responsable du personnel et des finances), Stéphane Beaud (responsable des services généraux et de l'informatique – chef des travaux), Hervé Clerbout (chef des travaux).

Laurence Bersinger est assistante de direction.

## DOSSIERS SCOLAIRES

Les familles des enfants nouvellement inscrits à Saint-Michel demanderont à l'ancien établissement de leur remettre le dossier scolaire de leur enfant et le déposeront à l'accueil de Saint-Michel. Si toutefois le dossier n'est pas remis à la famille, il faudra demander à l'établissement de le transmettre au secrétariat scolaire de Saint-Michel à l'attention de Mme Chantal GENANS.

## ETUDES

*Pour l'école* : de 16 h 45 à 17 h 45 pour les élèves qui le désirent (inscription auprès des institutrices).

**Elles débuteront le 5 septembre 2011.**

*Pour le collège et le lycée* : chaque division a sa manière de fonctionner : consulter les règlements de division distribués à la rentrée.

Pour le collège, fin à 17 h 45 (ou 17 h 25 si ramassage scolaire).

Pour le lycée, les élèves peuvent travailler à Saint-Michel jusqu'à 19h00.

## EXAMENS

Les années d'examen, les élèves ne doivent en aucun cas prendre des engagements :

- Avant la fin de l'année scolaire (brevet)
- Avant le 11 juillet (épreuves anticipées et baccalauréat) afin de pouvoir faire face aux convocations.

Pour tout examen (Brevet des Collèges, Baccalauréat ou B.T.S.), le candidat doit être obligatoirement en possession d'une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport.

**Aménagement des épreuves** du DNB (diplôme National du Brevet), du Baccalauréat et du BTS pour les **candidats en situation de Handicap** :

**1-** Les demandes d'aménagement des conditions d'examen doivent être déposées au moment de la demande d'inscription à l'examen.

**2-** Il appartient aux candidats, sollicitant un aménagement des conditions d'examen, d'établir leur demande, accompagnée des justificatifs médicaux, à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

**3-** Concrètement les élèves de St Michel concernés par cette situation doivent se présenter auprès de Monsieur Yves MAILLET, Secrétaire Général, dans les meilleurs délais, dès la rentrée scolaire, pour obtenir les imprimés nécessaires.

**4-** Les familles concernées seront informées des aménagements autorisés par les services du Rectorat ou de l'Inspection Académique dès réception de l'avis du médecin.

Au cas où aucune réponse ne leur serait parvenue 6 semaines avant le début de l'examen, il relève de la responsabilité des familles de se rapprocher de l'établissement scolaire afin de signaler cette difficulté.

## INFIRMERIE

Véronique BAUDHUIN, infirmière, assure ce service.

Son but est de préserver le bien-être de chaque élève, tant au niveau moral que physique, tout en limitant l'absentéisme. Si votre enfant « ne va pas bien », n'hésitez pas à prendre contact avec elle et de l'informer des nouveaux problèmes de santé survenant pendant la scolarité.

**Tél. 04 50 10 38 60 ou [infirmerie@st-michel.fr](mailto:infirmerie@st-michel.fr).**

**Horaires de l'infirmerie :**

**Lundi - mardi – jeudi – vendredi de 9h00 à 11h30 et de 12h30 à 16h00**

**Mercredi matin de 9h00 à 11h30.**

**De 8h00 à 9h00, prise en charge des internes si nécessaire.**

En dehors de ces heures, les urgences sont gérées par les divisions.

Merci de prendre en charge votre enfant s'il est malade dès le matin, en lui donnant le traitement adapté ou en le gardant à la maison (cela évitera que l'on vous rappelle pour venir le chercher). *Si vous lui donnez un médicament, pensez à lui préciser le nom du médicament.*

En revanche, une fois dans l'établissement, c'est l'infirmière qui juge de la nécessité des soins ou du retour au domicile (et non l'élève par portable avec ses parents !).

Notez que votre enfant ne peut assumer une matinée de cours sans avoir petit-déjeuné correctement.

En cas d'accident, s'il s'avère impossible de joindre rapidement la famille, les enfants blessés (ou dont l'état est incompatible avec une présence dans l'établissement) sont toujours conduits au centre hospitalier d'Annecy.

## INFORMATIQUE et LIBERTES

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

## LIVRE de l'ANNEE – INTERNET- PHOTOS

Il donne chaque année un aperçu de la vie à Saint-Michel (vie scolaire et extra scolaire). La souscription débute en avril. Il est constitué à partir de photos prises tout au long de l'année.

**L'inscription à Saint-Michel autorise automatiquement la parution des photos des élèves dans le livre.** Certaines de ces photos peuvent aussi illustrer le site Internet de Saint-Michel ([www.st-michel.fr](http://www.st-michel.fr)) ou certains sites de classe créés et gérés par les enseignants après autorisation du directeur, à l'exclusion de tout autre (blogs et sites d'élèves par exemple).

Des photos de groupes peuvent aussi illustrer différentes publications présentant Saint-Michel (sauf en cas d'opposition des parents envoyée par courrier au chef d'établissement).

## NOTES DES EPREUVES ANTICIPEES DU BAC EN 1<sup>ères</sup> / du DNB en 3<sup>e</sup>

En classe de Première, plusieurs matières (selon les séries) sont passées comme épreuves anticipées du Bac. **Un relevé de notes vous est transmis à la rentrée de septembre** : il est impératif de le conserver. Aucun duplicata ne sera délivré par le rectorat. Idem pour les notes du DNB.

**Consultation des notes sur Internet** : Voir procédure sur la convocation aux examens qui doit être conservée.

## ORGANISATION des DIVISIONS - HORAIRES des CLASSES

**Ecole Directrice : Emmanuelle ESTRANGIN ([emmanuelle-estrangin@st-michel.fr](mailto:emmanuelle-estrangin@st-michel.fr))**

**Tél. 04 50 45 87 31**

lundi - mardi - jeudi - vendredi 8 h 15 à 11 h 30 et 13 h 25 à 16 h 25 (+ études)

## Collège

6° et 5° - **Préfet : Julien ALLEGRE** ([julien-allegre@st-michel.fr](mailto:julien-allegre@st-michel.fr)) – Tél. 04 50 45 63 82  
lundi - mardi - jeudi - vendredi 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 25 à 16 h 25 (+ études)  
mercredi 8h00 - 12h00 (5e bilangue uniquement)

4° et 3° - **Préfet : Alain GERBOULET** ([alain-gerboulet@st-michel.fr](mailto:alain-gerboulet@st-michel.fr)) - Tél. 04 50 45 89 39  
lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 25 à 16 h 25  
(+ études) (éventuellement 16 h 35 - 17 h 30)  
Les élèves peuvent être convoqués à des retenues le mercredi matin ou après-midi selon l'emploi du temps.

## Lycée

**Préfet des Secondes : Jean-Marie BOASSO** ([jm-boasso@st-michel.fr](mailto:jm-boasso@st-michel.fr))  
**Préfet des Premières/Terninales : Jean-Louis MIVEL** ([jl-mivel@st-michel.fr](mailto:jl-mivel@st-michel.fr))  
**Téléphone du secrétariat : 04 50 45 66 16**  
**Responsable « vie scolaire » : Vincent ROIG** ([vincent-roig@st-michel.fr](mailto:vincent-roig@st-michel.fr)) ou  
Tél. 04 50 45 05 20 - Taper 1  
du lundi au vendredi 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 25 à 17 h 25  
(+ études possibles jusqu'à 18h30)  
Les élèves peuvent être convoqués à des retenues le mercredi après-midi ou le samedi matin.

## ORIENTATION

Monsieur Jean-Marie Boasso est chargé de l'orientation, de la sixième à la seconde.  
Pour le Lycée, les problèmes particuliers sont à traiter avec les préfets des niveaux concernés.  
En fin de Terminale, l'information scolaire et professionnelle, le suivi des dossiers du Baccalauréat, les inscriptions en classes préparatoires, I.U.T, Grandes Ecoles sont assurés par Monsieur Jean-Louis Mivel.

## RECENSEMENT

Pour se présenter aux examens, les élèves âgés de 16 ans doivent se faire recenser en se présentant à la Mairie de leur domicile (au cours du trimestre où ils atteignent l'âge de 16 ans). Une attestation leur sera remise. Elle est à conserver.

## REGLEMENTS

L'Etablissement possède un règlement intérieur qui sera communiqué par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

Merci de noter les points suivants :

- **Sécurité** L'utilisation de la passerelle est obligatoire pour traverser la voie publique pendant les heures de présence dans l'Etablissement.
- **Dépose des élèves** : *Veillez utiliser l'aire de dépose et de stationnement prévue rue de la Cité.*
- ***En cas de fermeture du portail rue de la Cité ou du portail faubourg des Balmettes***, les élèves doivent rentrer obligatoirement par le 27 faubourg des Balmettes (entrée accueil – administratif) et utiliser la passerelle le cas échéant. Il est interdit de passer par dessus les barrières et les portails.
- Si vous devez prendre un enfant après les cours, il doit vous attendre **dans l'enceinte de l'établissement.**
- **La circulation des véhicules et cycles** (y compris patinette et « skate-board ») est interdite aux élèves dans l'enceinte de Saint-Michel. Les parkings ne sont pas gardés.

- **La pratique de l'auto-stop** est interdite dans le cadre de déplacements sportifs, culturels ou autres (TPE) pendant les heures scolaires.
- Aucune responsabilité ne pourra être imputable à Saint-Michel **en cas de vol, détérioration** concernant soit les effets personnels, soit les véhicules en tout genre (y compris sur le parking à scooters).
- **Afin d'éviter les vols d'effets personnels**, des casiers sont mis à disposition des élèves pour un prix annuel de 18 € (imprimé ci-joint à compléter). Pour les élèves de 6<sup>es</sup> et 5<sup>es</sup>, cette location est obligatoire. Pour les élèves des classes de 4<sup>es</sup> à terminale, la location est facultative. Ces casiers doivent être cadenacés (**éviter les cadenas à code**). Aucun objet de valeur ne doit y être déposé. Nous ne sommes pas responsables des vols éventuels dans ces casiers. Le Directeur ou l'un de ses adjoints peut demander à l'élève d'ouvrir son casier. **Aucun produit illicite ou interdit ne doit y être entreposé.**
- Les élèves ne peuvent être contactés par téléphone pendant leur présence dans l'Établissement. Seuls les messages graves et urgents peuvent être communiqués (dans un délai raisonnable) aux élèves.
- **Il est interdit de fumer** dans l'Établissement et aux abords immédiats.
- Une éphéméride trimestrielle est remise à chaque élève en début de trimestre. Ce document sert de convocation pour toutes les réunions qui concernent le niveau de classe de votre enfant ou les activités particulières auxquelles il participe. Les dates des principales réunions sont aussi sur le site Internet.
- **Téléphone portable : utilisation strictement interdite** dans l'enceinte de l'établissement (y compris pour les activités hors Saint Michel).

## RESTAURANT SCOLAIRE

- Le restaurant scolaire est géré à partir d'un système informatique permettant la réservation du repas (sauf à l'école primaire) puis la prise d'un plateau le midi (pour tous).
- Chaque personne susceptible de manger au restaurant scolaire (que ce soit occasionnellement ou régulièrement) devra être munie d'une carte d'identification. **Elle réservera son repas** (sauf l'école primaire) **sur l'une des bornes installée dans chaque division, à partir de la veille à 14 heures 10 jusqu'au jour même 10 heures 10.**
- Tout repas réservé mais non consommé sera débité du compte de l'élève sauf pour une absence dûment justifiée et acceptée par l'établissement.
- **Aucune annulation ne sera possible.**
- Pendant le mois de septembre, tous les règlements déposés à l'accueil avant 12 heures, du lundi au vendredi, seront crédités sur le compte après 14 heures. Soyez vigilants pour que le compte ne soit pas à zéro.
- A partir du 3 octobre 2011, les règlements déposés à l'accueil avant 8h30, du lundi au vendredi, seront crédités sur le compte de l'élève le jour même, pour 10h00 au plus tard. **Dans ce cas, l'élève devra réserver son repas pendant la récréation de 10h00.**
- Les cartes mises en service sont valables toute la durée de la scolarité de l'enfant.

**Information complémentaire avec les documents financiers ou par courriel à [restaurant-scolaire@st-michel.fr](mailto:restaurant-scolaire@st-michel.fr)**

**Janine Millet** assure l'accueil de l'établissement et gère le suivi du système de gestion du restaurant scolaire. N'hésitez pas à la contacter soit par le courriel ci-dessus, soit par le standard (04 50 45 05 20 – Taper 2).

## « SCOLINFO »

Il s'agit d'un service Internet pour consulter les absences, les emplois du temps, les notes et les sanctions de votre (vos) enfant(s) en collège et en lycée.

Il est accessible avec un simple navigateur Internet, depuis le site de Saint-Michel. L'identifiant et le code seront envoyés en octobre uniquement aux nouveaux parents. Ce code est à conserver et sera utile pendant toute la scolarité de votre enfant.

## SECRETARIAT

Le secrétariat de l'établissement est assuré de la façon suivante :

**Chantal Genans** assure l'assistance des directeurs-adjoints (Jean-Marie Boasso et Jean-Louis Mivel) ainsi que le **secrétariat scolaire** : certificat de scolarité, gestion et envoi des notes, transports scolaires, bourses, secrétariat des divisions... Vous pouvez la contacter soit par téléphone au 04 50 45 66 16 soit par courriel [secretariat-scolaire@st-michel.fr](mailto:secretariat-scolaire@st-michel.fr) .

Son bureau est situé au premier étage (au bout de la passerelle côté services administratifs).

**Horaires : Ouvert du lundi au vendredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30**

**Laurence Bersinger** assure **l'assistance du directeur** ainsi que l'ensemble des demandes de rendez-vous pour le directeur.

Elle assure aussi l'ensemble des démarches pour les inscriptions à Saint-Michel (du CP au BTS), le suivi des BTS, les relations avec les entreprises (taxe d'apprentissage, stages des BTS...). Elle est joignable soit par le standard, soit sur sa ligne directe au 04 50 45 62 61 ou par courriel [secretariat@st-michel.fr](mailto:secretariat@st-michel.fr). Son bureau est situé au rez-de-chaussée des services administratifs.

## SEANCE PHOTOS

Les élèves seront photographiés par classe et individuellement :

**lundi 19 et mardi 20 septembre 2011.**

En cas d'opposition de votre part à la photographie individuelle de votre enfant, veuillez le faire savoir **par écrit** à l'institutrice ou au préfet, **avant le 12 septembre 2011.**

## SERVICE de PSYCHOLOGIE SCOLAIRE (SERVICE DIOCESAIN)

Pour bénéficier de ce service, il convient de s'adresser à la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique, 4 avenue de la Visitation à Annecy, téléphone 04-50-33-09-24.

## SKI

Une activité ski est proposée le mercredi après-midi (hors vacances scolaires) durant le 2<sup>ème</sup> trimestre pour les collégiens (et les lycéens qui n'auraient pas cours le mercredi après-midi). Un camp ski/travail a lieu la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de février.

Les élèves de 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vont au ski au second trimestre à la place de l'E.P.S (**le retour est prévu à 17h30**).

## TAXE D'APPRENTISSAGE

L'établissement est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour les catégories A et B.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire :

[jl-pasquier@st-michel.fr](mailto:jl-pasquier@st-michel.fr) ou 04 50 45 36 52.

## TRANSPORTS

*Bus urbains / SIBRA* - tél. 04-50-10-04-04, du lundi au vendredi 8 h 30 - 19 h – samedi 8 h – 18 h (lignes n° 4 et 7).

**Ramassage scolaire** : s'adresser à la mairie de votre commune.

**Services routiers et SNCF** : s'adresser aux transporteurs.

*De nombreux circuits de ramassage scolaire desservent Saint Michel*

« Osons réviser notre style de vie en vue d'une plus grande simplicité.

La foi suppose la patience et les lentes maturations.

La vie spirituelle commence, je crois, par une forme de résistance à la frénésie de la modernité».

*Frère Aloïs*

*Prieur de la communauté de Taizé*